Avenant N° 1 au marché N° 2022 01 1 relatif aux travaux d'aménagement de voirie avenue de Saint Disdille – Lot 1 « Terrassement et fondation de chaussée »

Entre :

La Commune de THONON-LES-BAINS,
Enregistrée sous le numéro de SIRET 217 402 817 00019, représentée par Monsieur Christophe ARMINJON en qualité de Maire, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du ……. 2022, d'une part,

Et :

La société EMC,

enregistrée sous le numéro SIRET 319 65 66 74 000 45, représentée par son gérant Lionel BALISTRERI, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Projet

ARTICLE : OBJET DE L'AVENANT

Par marché notifié le 28 février 2022, la société EMC s'est vu confier les travaux de terrassement et de fondation (lot 1) qui sont compris dans l'aménagement de la voirie avenue St Disdille (4ème tranche).

Les travaux sont en cours. Or, la présence de réseaux de téléphonie existants enterrés sur toute la longueur du chantier à une profondeur insuffisante, non précisée dans les plans fournis par Orange ainsi que l'approfondissement partiellement insuffisant des réseaux gaz effectué par GRDF préalablement aux travaux d'aménagement de voirie impliquent :

1) La modification des moyens de terrassement de la plateforme : terrassement en 3 phases (au lieu d'une seule), de part et d'autre des réseaux qui ne sont pas assez profonds et ensuite au droit de ces réseaux ;

2) La réalisation de fouilles à la main et à l'aspiratrice aux abords immédiats des réseaux à enfouir ;

3) La création d'un nouveau massif de pose et d'enrobage des canalisations télécom et gaz approfondies, à la fois pour les réseaux et pour les branchements des particuliers à ces réseaux.

La mobilisation d'équipes supplémentaires pour effectuer ces tâches permettra de respecter le délai contractuel d'exécution de 4 mois et d'achever tous les travaux à la date prévue initialement, soit le 29 juillet 2022.

Le montant de la plus-value de ces travaux supplémentaires est fixé à 52 006,18 € HT, portant le montant du marché à 447 355,02 € HT, soit 536 826,02 € TTC « *cinq cent trente-six mille huit cent vingt-six euros et 2 centimes* ».

Article 2 : Divers

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables si elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Le …….

Pour la Commune de Thonon-les-Bains	Pour la société EMC
Christophe ARMINJON	*Lionel BALISTRERI*

Projet